

Un feu follet sympathique

Autor(en): **Pittet, Denis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **46 (1956)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On peut donc constater que l'abbaye condamnait tout excès de boisson et ne tolérait pas que l'on se moque de la religion. Il faut préciser, d'ailleurs, que l'abbaye des Echarpes blanches, *société de tir*, a été fondée par la paroisse de Montreux.

Le *tir* de l'abbaye s'exécute toutes les années, tandis que la fête n'a lieu que tous les deux ans. Comme il se doit, une certaine pompe préside à cette dernière. L'habit des membres est le suivant: *habit de cérémonie* et *chapeau noir* *haut de forme*, *pantalons* et *gants blancs*. Une *écharpe de soie blanche* leur barre la poitrine et un nœud avec rosette jaune et franges or est fixé au côté gauche. A la main ils portent *la canne au pommeau d'argent* et ornée de rubans de couleurs jaune et bleue.

Quant à l'abbé – l'actuel est M. Anet, municipal à Veytaux – outre l'habit d'apparat avec écharpe en sautoir, il porte la *crose de sa dignité* tout comme l'abbé-président de la fête des Vignerons.

Le jour de la fête, le cortège, conduit par une fanfare, est reçu dans la demeure de l'abbé. Il est précédé d'un groupe de demoiselles d'honneur portant le très élégant costume montreusien. Puis, suivent les membres de la confrérie et les invités. Après une réception offerte chez l'abbé, le cortège drapeau en tête, se dirige vers l'église de Montreux, où il fait le tour de la terrasse et se rend ensuite sur la place de fête. Là se déroule *le tir* et ont lieu les réjouissances. Une joyeuse animation réunit jeunes et vieux; on danse, on chante et on boit à la santé de l'abbaye. La distribution des prix aux meilleurs tireurs constitue l'acte final de cette journée mémorable pour Montreux.

Un feu follet sympathique

Par *Denis Pittet*, Magnedens

On parlait souvent jadis des feux follets, et surtout des *boin-noû* qui apparaissaient régulièrement en certains endroits. Ils étaient censés matérialiser l'âme d'un individu qui, au cours de sa vie terrestre, avait déplacé les bornes d'un champ en sa faveur. De l'autre monde, par expiation, il revenait constater son méfait¹. Laissons les *boin-noû* qui n'ont existé que dans l'imagination des gens trop crédules, pour parler d'autres feux follets. La science a trouvé une explication pour justifier l'existence de ces feux. Il s'agirait d'émanations de phosphore d'hydrogène spontanément inflammable se dégageant de certains terrains. J'accepte l'explication donnée pour l'existence de ces phénomènes, mais je reste cependant perplexe au sujet de

¹ Sur cette croyance, cf. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, 525 s. v. borne et II, 609 s. v. bouénou.

l'un d'eux qui, au cours de nombreuses années, avait étonné toute une contrée. En pleine nuit, il partait d'un point bien déterminé, il sautillait gentiment sur un parcours d'environ deux cents mètres, toujours le même, et s'en retournait ensuite à son point de départ. De nombreuses personnes absolument dignes de foi, ont vu le phénomène. C'était près du vieux village de Corpataux. Il y a bien longtemps aujourd'hui que l'apparition n'a plus eu lieu.

Déterminons-en les lieux pour avoir l'occasion de citer quelques jolis noms locaux. Après avoir quitté la grand'route, le chemin suit une pente assez rapide. C'est la *Grôcha Pèrâja*. *Pèrâja* nous vient du vocable pierre et signifie «endroit où il y a beaucoup de pierres». Nous avons aussi les *pèrèvouè*, parcelles de terre très pierreuses et quasi incultes. Citons cependant le vieux proverbe *k'on pon fére fortouna chu on pèrèvouè, avoin on kurts a cha fata, in travayan bin* (que l'on peut faire fortune sur un mauvais terrain, avec une petite pièce de monnaie en poche, en travaillant bien). Continuons notre chemin en laissant, à droite, les Côtes du Rafour et, à gauche, la belle forêt de l'*Es-Cota* des actes d'Hauterive du XII^e siècle et les champs de *Dérin lè j'othô* (derrière les maisons). Le Rafour (*Râfoua*) était l'endroit où l'on cuisait la chaux à maçonner. Nous arriverons à un *grètson* (petite côte): la *Pitita Pèrâja*. C'est là qu'arrivait le feu follet après être parti d'un angle de la forêt de l'*Es-Cota*, pour arriver près d'un cerisier où les ancêtres avaient placé une petite statue de la sainte Vierge. Le fait paraît bizarre, mais comme je l'ai déjà dit, plusieurs témoins absolument dignes de foi avaient vu le sautillant feu follet suivre ce parcours bien déterminé.

Voici ce qui s'est passé une certaine nuit de printemps de l'année 1889. Deux musiciens rentraient vers minuit d'une répétition, pour retrouver leur logis aux Côtes du Rafour. En arrivant à la *Pitita Pèrâja*, ils virent le feu follet sortir de la forêt pour suivre son parcours habituel. Nos deux hommes s'arrêtèrent et le petit feu passa si près d'eux qu'il les frôla sans répandre ni odeur ni chaleur.

J'ai questionné un agriculteur qui avait habité près du passage du feu follet. Lui-même ne l'avait jamais vu, mais ses parents affirmaient l'avoir aperçu plusieurs fois. Cependant il me demanda si j'avais souvenir d'un vieux chêne qui élevait sa ramure dans ces parages. Oui, lui répondis-je. – Eh bien, me dit-il, certains matins j'ai pu observer, près du pied du chêne, un demi-cercle bien marqué par l'herbe foulée. Le chêne ayant été abattu, le demi-cercle a pu être observé sous un arbre voisin. Ne voyons pas du surnaturel partout. Cependant l'apparition du feu follet de la *Pitita Pèrâja*, mieux que les demi-cercles tracés sur l'herbe, permet de se demander où il faut chercher l'explication de certains phénomènes.